

**OBJET REDUCTION PROVISoire DE REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

(snack « LE DYONISIEN » / M. CHAMPIGNEUL Patrick)

Dans le cadre du projet ANRU aux Camélias, le camion-bar exploité depuis dix-sept ans par Monsieur CHAMPIGNEUL Patrick a dû déménager à la mi-janvier 2014, de la partie basse du boulevard Mondon vers le boulevard Doret.

M. CHAMPIGNEUL nous informe que ce déménagement a entraîné une baisse de plus de 50 % du chiffre d'affaires de sa micro entreprise. Il enregistre également des retards pour payer ses fournisseurs et des difficultés pour régler ses redevances auprès de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Les justificatifs produits par M. CHAMPIGNEUL atteste la perte de son chiffre d'affaires (confer en annexe).

Par ailleurs, il convient de souligner que les redevances d'occupation du domaine public liées à l'exploitation de son snack ont toujours été réglées sans retard.

Aussi, la Ville propose une réduction de 25 % de ces redevances à dater de mi-janvier 2014 jusqu'à la fin des travaux en cours.

Redevance actuelle	Redevance réduite de 25 %
636,48 €/ mois	477,36 €/ mois

En conséquence, je vous demande :

1° de m'autoriser à réduire de 25 % les redevances d'occupation du domaine public dues par M. CHAMPIGNEUL Patrick, ce, durant la durée des travaux du PRU des Camélias, à compter de la mi-janvier 2014 ;

2° de m'autoriser à mettre en œuvre toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente Délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 30 août 2014
Délibération n°14/5-16

OBJET REDUCTION PROVISoire DE REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(snack « LE DYONISIEN » / M. CHAMPIGNEUL Patrick)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MELADE Thierry, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire à réduire de 25 % les redevances d'occupation du domaine public dues par M. CHAMPIGNEUL Patrick, ce, durant la durée des travaux du PRU des Camélias, à compter de la mi-janvier 2014.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente Délibération.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14516-1B-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

CHAMPIGNEUL Patrick
 Snack le Dyonisien
 Camion bar

ANNEXE 1

COMPARAISON DE BAISSE D'ACTIVITE SUR LES 3 PREMIERS MOIS

	janv-13	janv-14	baissse %	FEVR13	FEVR14	baissse %	mars-13	mars-14	baissse %
chiffre d'affaire (1)	5 400,00	3 100,00	-42,59%	6 100,00	2 400,00	-60,7%	6 800,00	2 600,00	-61,8%
benefice :(1)-(2)	1 154,91	267,48	-76,84%	1 423,29	238,69	-83,2%	1 163,73	309,66	-73,4%
fournisseurs									
	depenses	depenses	%	depenses	depenses	%	depenses	depenses	%
altadis	733,08	497,44	-32,14%	841,32	392,46	-53,4%	904,78	319,64	-64,7%
bat	552,38	442,38	-19,91%	924,00	394,52	-57,3%	878,88	457,42	-48,0%
philip morris	642,12	458,50	-28,60%	-	-	-	834,28	343,06	-58,9%
pains	159,85	134,40	-15,92%	181,15	123,20	-32,0%	252,15	134,40	-46,7%
cash nouveaute	-	196,00	0,0%	208,00	136,00	-34,6%	256,00	28,00	-89,1%
c food	417,50	324,00	-22,40%	289,50	116,00	-59,9%	454,50	123,00	-72,9%
supercash		259,72	0,0%	-	-	0,0%	-	-	0,0%
sorecom	-	-	0,0%	642,16	365,08	-43,1%	631,68	236,33	-62,6%
bds	850,00	492,08	-42,11%	770,00	620,05	-19,5%	760,00	500,49	-34,1%
maryland	236,16	-	-100,00%	176,58	-	-100,0%	-	-	0,0%
charcuterie	24,00	28,00	16,67%	14,00	14,00	0,0%	34,00	28,00	-17,6%
loyer	630,00	exo		630,00	exo		630,00	exo	
edf	-	-		-	-		-	-	
total dépenses (2)	4 245,09	2 832,52	-33,28%	4 676,71	2 161,31	-53,8%	5 636,27	2 290,34	-59,4%